

# Conditions Générales de Vente

## 1. Devis, acompte et paiement

Le devis d'Espoir Canin a une durée de validité de **7 jours** à partir de sa date d'émission.

L'acompte est de 50% du montant total.

L'acompte ne sera aucunement remboursé (sauf en cas de force majeure, et sur justificatif).

Le client a la possibilité de payer comptant ou en deux fois. **Dans le cas où le client souhaite régler en deux fois, les deux chèques seront donnés lors du début de la prestation**, datée pour le premier du jour où la première prestation a été effectuée, et le second du mois suivant, au nom de KOESSLER DAVID ou ESPOIR CANIN.

Une majoration de 50% calculée sur la base de la somme restante à payer, sera appliquée pour tout retard de paiement de plus de 7 jours à partir de la date de fin de la prestation.

La révision des prix se fera chaque année au 31 décembre et concerne l'année suivante.

**Le prix reste le même peu importe le moyen de paiement choisi, il est inutile de négocier.**

## 2. Education

Les cours d'éducation et de rééducation, pour les packs de 5 séances, doivent être pris dans un délai de 60 jours suivant le premier cours d'éducation ou de rééducation. Passé ce délai, ils seront considérés comme utilisés.

La durée d'une séance est d'environ 1 heure.

**Tout rendez-vous qui n'est pas annulé/modifié 48H à l'avance est considéré comme utilisé.**

## 3. Pension

### **IMPORTANT :**

Pour la pension, l'arrivée et le départ des chiens se font sur rendez-vous, pendant les horaires d'ouverture, et non en libre-service. La place est validée UNIQUEMENT lors de la réception de l'acompte ou du paiement comptant. Le jour d'arrivée et de départ sont comptés, et non les heures. Exemple, un chien déposé le lundi à 15h et récupérer le mardi à 14h est à deux jours, soit lundi et mardi. Une fois la place validée, vous pouvez me contacter environ 2 semaines avant le début de la pension afin de convenir d'un rdv d'arrivée et de départ.

Les chiens doivent être identifiés et à jour de vaccination, les papiers du chien restent en la possession d'Espoir Canin durant toute la durée du séjour.

Les vaccins suivants sont obligatoires :

**Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Leptospirose, Toux du chenil.**

Les chiens doivent être vermifugés depuis moins de 6 mois.

Si votre chien suit un traitement médical, il faudra fournir l'ordonnance ainsi que les médicaments.

Lors de son séjour à Espoir Canin, si votre chien nécessite une visite vétérinaire, les frais seront intégralement remboursés par le propriétaire du chien à la fin de la prestation. (Sauf erreur professionnel de la part d'Espoir Canin).

Espoir Canin vous propose 2 types de pension différentes :

La pension type chenil où votre chien sera dans un espace extérieur adapté à sa taille, en solo ou avec un autre congénère. Il aura accès au parc de détente pour se défouler avec ses copains. Il est possible pour votre chien d'être promené en forêt (surplus de 5€ par jour)

La pension type familiale où votre chien sera au sein de mon habitation, avec mes propres chiens. Il aura accès au parc de détente pour se défouler avec ses copains et m'accompagnera pour des balades en forêt.

**IMPORTANT** : Aucun chien n'est accepté en pension familiale si l'entente avec les congénères n'est pas ok ou qu'il crée des nuisances (dégâts pendant les absences par exemple)

Les femelles en chaleurs ne sont pas acceptées, merci de prendre vos dispositions.